

Warszawa, dn. 24.10.2023 r.

Mandant:

**Narodowy Instytut Polskiego
Dziedzictwa Kulturowego za Granicą
POLONIKA**
ul. Madalińskiego 101
02-549 Warszawa
e-mail:
kontakt@polonika.pl
telefon: (+48 22) 270 14 66

Demande de prix pour discerner le marché

Nous vous invitons à soumettre une offre de prix pour la réalisation de la prestation: "DOSSIER DE RÉALISATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION COMPRENANT L'OBTENTION DU PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LE RESTAURANT DU CLOCHER ET DE LA FAÇADE DE L'ÉGLISE DE SAINT STANISLAV A DOURGES, FRANCE".

L'attribution du marché est subordonnée au respect des lois locales en matière de construction et de protection des monuments et à l'obtention de l'accord du propriétaire de l'immeuble pour la réalisation du projet.

I. Description de l'objet du marché

APS : Exécution d'un projet de construction et de conservation de la façade et de la tour de l'église Saint-Stanislas à Dourges, en conformité avec les exigences légales locales, y compris les branches :

a) Structurelles

b) Architecture

c) Conservation

d) Estimation des coûts

a. Réalisation d'un devis de travaux.

APD-DPC : Remise du rapport d'expertise au MANDANT, au PROPRIETAIRE et à l'AUTORITE pour l'obtention de l'autorisation de travaux : Nombre d'exemplaires papier 3 et sur 2 CD.

La conception doit prendre en compte les résultats des études suivantes :

1) Etude de diagnostic de l'église Saint Stanislas a Dourges - Celine Despraz, Architecte du Patrimoine.

II. Le pouvoir adjudicateur spécifie les exigences minimales pour l'objet du marché :

Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a réalisé au moins 3 services comprenant les éléments suivants

des projets complets de rénovation de conservation pour des bâtiments inscrits au registre des monuments historiques, comprenant un programme de travail de conservation spécifique au secteur.

Les services indiqués dans la liste doivent avoir été exécutés au cours des 5 dernières années avant la date limite de soumission des offres.

la date limite de soumission des offres, et si la période d'activité est plus courte - au cours de cette période.

La liste doit contenir des informations sur l'objet du service (nom du bâtiment ou de l'ensemble de bâtiments, adresse, numéro du registre des monuments historiques), les dates auxquelles les services ont été exécutés et les entités pour lesquelles ils ont été exécutés, ainsi que des preuves de bonne exécution (références ou autres documents préparés par l'entité pour laquelle les services ont été exécutés).

III. Date maximale d'achèvement du contrat :

Jusqu'au 20.12.2023.

IV. Lieu et date limite de soumission des offres :

Les offres doivent être soumises par courrier électronique à l'adresse kontakt@polonika.pl ou par télécopie au numéro +48 22 270 17 77 ou par courrier à l'Institut national du patrimoine culturel polonais à l'étranger POLONIKA, 101 Madalińskiego St., 02-549 Varsovie ; sur le formulaire d'offre joint à la présente demande de renseignements.

L'offre doit être signée par une personne autorisée conformément à la forme de représentation résultant du registre ou d'un autre document dont découle l'autorisation de la personne. Personne de contact : Monika Garnavault, responsable du programme de protection du patrimoine culturel polonais à l'étranger.

Les offres doivent être soumises avant la date limite du 31 octobre 2023 à 12h00.

Date d'expiration de l'offre : 21 jours à compter de la soumission.

V. Critère de sélection de l'offre :

Les offres seront évaluées sur la base des points attribués. Un maximum de 90 points peut être obtenu.

Méthode de notation :

1. prix - un maximum de 50 points peut être obtenu

Méthode de notation : (prix brut de l'offre la plus basse parmi toutes les

offres examinées) / (prix brut de l'offre examinée).

offres)/(prix brut de l'offre examinée) x50 points

Niveau d'expertise du contractant :

2. L'expérience du contractant dans la réalisation de projets de conservation ou de rénovation conformes à l'objet du marché, réalisés sur des bâtiments historiques légalement protégés, en France - un maximum de 20 points peut être obtenu.

Méthode de notation : 1-5 projets - 5 points, 6-15 projets - 10 points, 16 et plus - 20 points

3. Expérience du contractant dans la réalisation de projets de rénovation de conservation conformes à l'objet du contrat, réalisés sur des sites patrimoniaux légalement protégés (hors territoire français) - un maximum de 20 points peut être obtenu.

Méthode de notation : 1-5 projets - 5 points, 6-15 projets - 10 points, 16 et plus - 20 points

VI. Autres informations relatives à l'appel d'offres

1. La procédure d'attribution du marché est menée au moyen d'une demande de devis dont la valeur du marché est inférieure à 130 000,00 PLN.

2. La procédure d'attribution du marché n'est pas soumise aux dispositions de la loi du 11 septembre 2019. - Loi sur les marchés publics.

3. Un contractant ne peut soumettre qu'une seule offre pour une partie donnée du marché. La présentation de plus d'une offre entraînera le rejet de toutes les offres soumises par l'opérateur économique.

4. L'offre est signée par les personnes autorisées à faire des déclarations de volonté au nom de l'opérateur économique.

5. L'opérateur économique peut demander à l'administration contractante des éclaircissements sur le contenu de la demande de renseignements au moins 2 jours avant la date limite de remise des offres. L'Administration contractante envoie le contenu des demandes, ainsi que les réponses, aux entrepreneurs auxquels la demande a été adressée.

6. Est considérée comme la plus avantageuse l'offre qui répond aux exigences spécifiées dans la demande de cotation et qui obtient le plus grand nombre de points dans les critères d'évaluation des offres.

7. Les offres qui ne satisfont pas à toutes les exigences spécifiées dans la demande de cotation seront rejetées. L'autorité contractante rejette l'offre si

a) elle n'est pas conforme à la demande de cotation,

b) elle a été soumise après la date limite de soumission des offres,

c) les circonstances visées au point 3 se produisent,

d) l'offre a été soumise par un contractant faisant l'objet d'une exclusion en

vertu de l'article 7, paragraphe 1, de la loi du 13 avril 2022 sur les solutions spéciales pour contrer le soutien à l'agression contre l'Ukraine et pour protéger la sécurité nationale (Journal officiel de 2022, point 835).

8. L'autorité contractante se réserve le droit d'annuler la procédure dans le cas où :

- a) aucune offre n'a été reçue dans le cadre de la procédure,
- b) aucune offre non rejetable n'a été soumise dans le cadre de la procédure,
- c) l'offre la moins chère dépasse le montant alloué par l'Autorité contractante pour le financement du marché.

9. L'Administration contractante se réserve le droit de clore la procédure sans retenir d'offre, sans avoir à motiver sa décision.

10. L'Administration contractante se réserve le droit de prolonger le délai de soumission d'une offre sans avoir à motiver sa décision ni à en supporter les conséquences juridiques et financières.

S'il s'avère que le contractant dont l'offre a été retenue se soustrait à la conclusion du contrat, l'autorité contractante peut choisir l'offre la plus avantageuse parmi les offres restantes sans les réévaluer.

L'administration contractante informe que les projets/documents et autres éléments requis soumis avec l'offre ne sont pas retournables. L'autorité contractante ne prévoit aucun remboursement des frais encourus par les contractants dans le cadre de la préparation des projets/matériels et de la soumission de l'offre.

La demande de renseignements ci-dessus ne constitue pas une offre au sens de l'article 66, paragraphe 1, du code civil. Ces informations sont uniquement destinées à identifier le marché et à prendre connaissance de l'offre de prix pour la mise en œuvre du service : "DOSSIER DE RÉALISATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION COMPRENANT L'OBTENTION DU PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LE RESTAURANT DU CLOCHER ET DE LA FAÇADE DE L'ÉGLISE DE SAINT STANISLAV A DOURGES, FRANCE".